



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 14 octobre 2011

N° 427

Société

L'économie sociale et solidaire cherche sa voix

Dans son n° 288 de février 2010, *Alternatives économiques* expose les difficultés que rencontre l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette dernière peine à être reconnue comme un réel acteur de la transformation sociale. Même si en 2007, l'ESS rassemble 200 000 organisations différentes et emploie 2,1 millions de personnes, le secteur manque d'unité et de moyens.

L'économie sociale regroupe les associations, coopératives, mutuelles, fondations qui ont en commun de fonctionner sur le même modèle : chaque membre possède une voix et le but ne vise pas d'abord le profit. L'économie solidaire, quant à elle, regroupe les organisations produisant des biens et services et ayant une utilité sociale (embauche de personnes en difficultés, réinsertion, développement d'activités écologiques...). Même si les deux familles se recoupent souvent, notamment pour les associations, ce n'est pas toujours le cas car il ne suffit pas à une banque d'être coopérative pour être solidaire. L'économie sociale et solidaire connaît des difficultés et peine à s'affirmer comme une solution alternative à l'économie dominante. Elle est pourtant très présente dans le secteur financier avec un tiers des emplois ; dans le sanitaire, le social et l'éducation avec 1,2 million de salariés sur les 3,2 du secteur. Cependant, la part de l'effectif salarié dans l'industrie et le commerce est négligeable, preuve de la difficulté des structures de l'ESS dans des activités demandant beaucoup de capitaux.

Résoudre les problèmes de la société

À travers les différentes créations d'associations, coopératives, mutuelles ou fondations, on peut déduire une réelle volonté de résoudre les problèmes que connaît la société. De fait, la première société de secours mutuels créée par des ouvriers répondait à un besoin d'acquiescer une certaine sécurité au niveau de l'emploi. Quant aux agriculteurs, ils ont créé les caisses de crédit agricole pour pouvoir accéder au crédit et ainsi développer leurs activités. Enfin, dans les années 1980, des travailleurs créent des entreprises et embauchent des personnes jugées inemployables ; ainsi ils se battent pour l'insertion et contre l'exclusion, qui sont de véritables fléaux à l'époque. L'économie sociale et solidaire répond aux problèmes de la société et propose de nouvelles solutions.

Risques de récupération, banalisation ou instrumentalisation

La récupération, à l'initiative du secteur privé ou de l'État, est l'un des dangers auxquels est confrontée l'ESS. Le mouvement mutualiste, par exemple, a ouvert la voie à la Sécurité sociale. L'État ou les structures du secteur privé n'hésitent pas à reprendre les idées ou les actions menées par les associations, coopératives, mutuelles ou fondations.

La banalisation est un autre danger qui fait que les structures d'ESS s'écartent de leurs objectifs et se rapprochent des règles du système dominant. Les banques coopératives (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'épargne) ou les structures coopératives et mutualistes comme les assurances (MMA, Matmut, Maif...) ne se différencient pas toujours des autres du secteur privé.

Le dernier risque vient de l'instrumentalisation, surtout au niveau des associations qui exécutent des tâches à moindre coût et qui évitent à l'État de recruter ou de créer des postes. C'est pourquoi ces dernières réclament plus de moyens pour effectuer leurs missions.

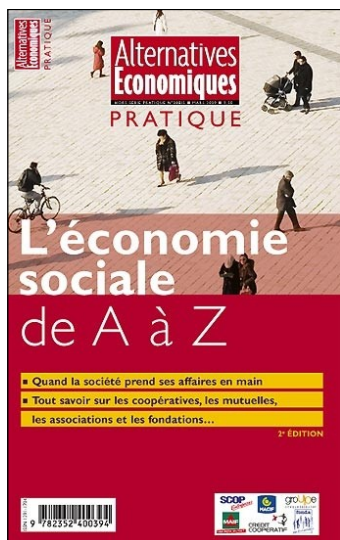
De nouvelles initiatives, source d'espoir pour le secteur

L'ESS qui peine à s'affirmer, n'est donc pas l'alternative au capitalisme. Il n'existe pas de voix qui parle en sa faveur, et la représente. De plus, les structures de l'ESS évoluent dans



des champs totalement différents et ne rencontrent pas les mêmes interlocuteurs. Les coopératives agricoles s'adressent au ministère de l'Agriculture, les mutuelles de santé à tel autre ministère... Pour s'affirmer, il faut pouvoir défendre une économie plus sociale et se situer dans le champ politique.

Cependant, de nombreuses initiatives peuvent être valorisées, telle celle de l'Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui se détache du productivisme, ou le Labo de l'ESS ayant pour but de faire connaître et reconnaître une ESS ouverte et offensive, et œuvrer à une transformation sociale. Le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges) a réuni 19 % des voix patronales aux élections prud'homales de 2008, preuve une nouvelle fois de cette avancée.



Pour en savoir plus, il est possible de consulter le guide pratique *L'économie sociale de A à Z* de mars 2009 (2^e édition).

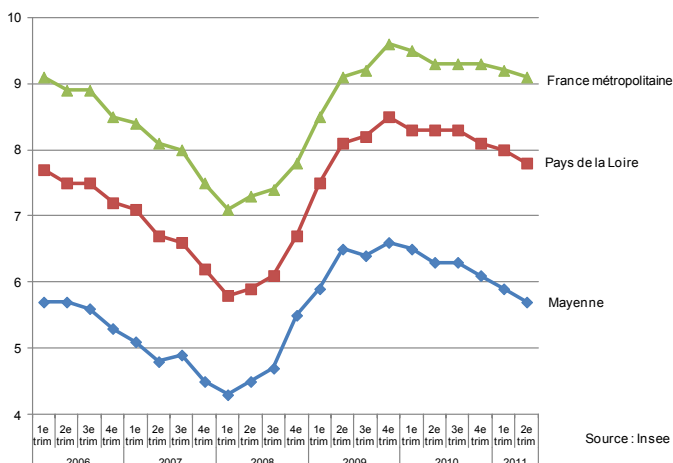
Actualités statistiques

Taux de chômage au 2^e trimestre 2011

Pour le deuxième trimestre 2011, le taux de chômage localisé, corrigé des variations saisonnières (CVS), s'établit à 5,7 % en Mayenne, contre 5,9 au premier trimestre 2011 et 6,1 au quatrième trimestre 2010. Avec ce taux de 5,7 %, la Mayenne se classe au deuxième rang national, derrière la Lozère (4,9 %) et devant le Cantal (5,9 %).

Au deuxième trimestre 2011, le taux est de 7,8 % dans les Pays de la Loire, et de 9,1 % en France métropolitaine.

Taux de chômage en Mayenne, Pays de la Loire et France métropolitaine (CVS – 1^{er} trimestre 2006 au 2^e trimestre 2011)



À vos agendas

Les 13 et 14 octobre, à Laval La vérité au Festival du film judiciaire

Les **jeudi 13 et vendredi 14 octobre**, au Cinéville de Laval, Atmosphères 53, le Conseil départemental de l'accès au droit de la Mayenne (CDAD), le Barreau des avocats de Laval et l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales de la Mayenne (ADAVIP) organisent la 3^e édition du **Festival du film judiciaire de Laval**. Ce festival, présidé par Jean Danet, avocat honoraire, maître de conférences à l'université de Nantes, abordera la question de **la vérité** à travers quatre séances-rencontres en présence d'invités spécialistes de la justice et du cinéma.



- **Jeudi 13 octobre, à 13 h 50** : *Garde à vue*, de Claude Miller (1981), projection suivie d'une rencontre sur « la preuve », avec Anne-Marie Maysonnave, bâtonnier et avocat au Barreau de Laval ; Freddy Bourgeois, capitaine de police, chef de la brigade de sûreté urbaine à l'Hôtel de police de Laval.
- **Jeudi 13 octobre, à 20 h** : *Le faux coupable*, d'Alfred Hitchcock (1957), projection suivie d'une rencontre sur « l'erreur », avec Yannick Lemarié, enseignant et critique de cinéma à *Positif* ; François-Louis Coste, avocat général honoraire à la Cour d'appel de Paris ; Bernard Bouliou, bâtonnier au Barreau de Laval.
- **Vendredi 14 octobre, à 13 h 50** : *12 hommes en colère*, de Sidney Lumet (1957), projection suivie d'une rencontre sur « le jugement », avec Dominique Schaffhauser, président de la Chambre honoraire à la Cour d'appel de Douai, ancien président de Cour d'Assises ; Bernard Bouliou.
- **Vendredi 14 octobre, à 20 h** : *Dans ses yeux*, de Juan José Campanella (2009), projection suivie d'une rencontre sur « la vérité », avec Dominique Schaffhauser et Bernard Bouliou.

Toutes les séances ont lieu au Cinéville de Laval (25 quai Gambetta). Tarif unique : 5 euros par séance.

« Jacques Chirac doit demeurer une exception. Il faut modifier la Constitution pour qu'un président en exercice ne puisse plus échapper à ses juges, même s'il est impossible d'en faire un accusé comme les autres. Oui à une procédure aménagée, non au sursis de complaisance. Que les candidats à la présidentielle s'engagent donc tous à le faire ! La France ne peut œuvrer à consolider la Cour pénale internationale pour y juger les grands criminels géopolitiques, et organiser chez elle l'impunité pour ses présidents ».

Christophe Barbier, « La grande évasion » (éditorial),
L'Express du 7 septembre 2011.